



Divorce amiable. quels sont mes droits au sujets des biens immobili

Par **glycine**, le **30/08/2010** à **10:00**

mon mari et moi avons decides de divorcer apres 27 ans de vie commune. je n'ai jamais travaillé durant notre union j'ai 56 ans. nous possedons plusieurs biens immobiliers et n'avons pas de contrat de mariage. 2 filles majeures. mon mari est dans les affaires et est tres au courant de toutes lois. j'ai l'impression qu'il a deja tout préparé tout prévu je ne veux pas me battre pour des biens materiels mais je ne veux pas non plus etre grugée de ce qui me revient. je ne fais pas confiance a mon mari a ce sujet. quels sont mes droits ? que dois je faire pour les obtenir ? nous n'avons pas encore contacté d'avocat. nous avons une maison secondaire et je m'y rend tres souvent mon mari peut il faire juger que c'est un abandon de domicile ? avons nous interet a prendre un avocat commun. combien de temps dure la procedure ?

Par **Domil**, le **30/08/2010** à **11:22**

Si vous en êtes à penser ça, vous avez deux choix :

- pas de divorce amiable
- prenez votre propre avocat et surtout pas d'avocat commun en cas de divorce amiable

Surtout en attendant, ne signez RIEN